

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 399

Artikel: Travailleurs étrangers : le début du combat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Le Service de presse hebdomadaire du Parti socialiste suisse, qui en est à son numéro cinq, mais qui n'a pas encore fait sa percée dans la presse quotidienne en Suisse romande revient, entre autres, sur l'affaire de l'accident du 21 janvier 1969 à la centrale nucléaire de recherche de Lucens. On sait que le Conseil fédéral, en réponse à une petite question d'un parlementaire, précisait, le 7 mars dernier, que l'enquête était en cours et que l'opinion publique serait renseignée plus à fond sur cette affaire en 1978 (à titre de comparaison, on notera qu'un accident survenu en janvier dernier dans une centrale nucléaire ouest-allemande, située à l'embouchure de la Mindel, a entraîné la décision des autorités bavaroises de suspendre l'octroi des autorisations de construction de centrales jusqu'à la conclusion de l'enquête...).

Or le service de presse du PSS rapporte que lors-

qu'un lecteur de la « TW » se fit récemment l'écho de renseignements de source canadienne selon lesquels une conduite de pression s'était fendue à Lucens et que le souffle qui en avait résulté avait provoqué la perte d'autres conduites et la destruction totale du réservoir de pression, ce qui avait failli tourner à la catastrophe, la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle réagit aussitôt, protestant qu'il s'agissait d'un accident prévisible, que le système de sécurité avait parfaitement fonctionné, et qu'actuellement on pouvait même pénétrer sans danger dans la caverne du réacteur. D'où une question au moins : comment cette « société » peut-elle avancer de telles affirmations alors que le Conseil fédéral attend toujours la conclusion de l'enquête pour éclairer la population sur le sujet ? Aurait-on décidé en haut lieu que ce n'est encore ni le jour ni l'heure...

lation suisse et celui de la population étrangère résidente, en tenant compte des intérêts politiques, économiques, démographiques, sociaux et culturels du pays ». Omission révélatrice, le mandat confié par les Chambres au Conseil fédéral pour la révision de cette loi précisait, lui : « Cette révision aura pour but la stabilisation et par la suite la réduction progressive du nombre des étrangers en Suisse en tenant compte de tous les facteurs humains, sociaux, économiques et d'équilibre démographique et de la situation particulière de certains cantons ».

Plus que jamais, en la matière, une plus large diffusion des thèmes portés par l'initiative Etre solidaires est nécessaire.

Par ailleurs, deux scrutins cantonaux au moins resteront, passée l'actualité immédiate des résultats, comme des points de repère importants :

— En Valais, la réussite électorale impressionnante de Gabrielle Nanchen est-elle le signe que le Parti socialiste valaisan amorce, comme tous ses homologues romands l'ont déjà fait, une percée vers des responsabilités à l'exécutif cantonal ? Il semble bien que la formation politique de gauche n'ait pas encore, malgré un gain de sièges appréciable au Grand Conseil, acquis une audience comparable à celle de la conseillère nationale. En tout état de cause, on comprend la réaction d'indignation des socialistes qui, se pliant à la règle constitutionnelle qui élimine Mme Nanchen du Conseil d'Etat, constatent que, du côté démocrate-chrétien, on triche avec la règle constitutionnelle pour permettre à M. Wyer de cumuler des mandats au Parlement fédéral et à l'Exécutif cantonal...

— Dans le canton de Vaud, le déchaînement des passions lors de la campagne au sujet de la chasse a montré à l'évidence qu'avec un sujet de discussion comme celui-là, c'est bien la politique au sens large qui acquiert droit de cité. Etrange spectacle que ces placards publicitaires muets ou presque sur la question de l'« emprise étrangère » et couverts d'affiches pour ou contre la chasse !

Travailleurs étrangers: le début du combat

Unanimité remarquable de tous les commentaires de presse après les votations fédérales du dernier week-end : soulagement, satisfaction, on tourne la page après sept ans d'affrontements. Semblable son de cloche, à peu de choses près, à travers les réactions officielles enregistrées après l'annonce des résultats. M. Kurt Furgler peut même se féliciter de ce que le scrutin ait manifesté la confiance du peuple suisse dans la politique de stabilisation, puis de réduction de la population étrangère menée par les autorités fédérales; sur sa lancée, le chef du Département de justice et police va jusqu'à promettre que le Conseil fédéral ne sera plus pris de court, à l'avenir, en ce qui concerne le nombre des étrangers; et de faire allusion à la loi sur les étrangers, à la loi sur l'extension de la naturalisation, facilitée et gratuite, aux jeunes étrangers élevés en Suisse, aux époux étrangers de Suisses, aux réfugiés et aux apatrides.

Si le rejet massif des propositions xénophobes est

en effet un sujet de satisfaction, les termes de la démonstration de M. Furgler laissent sceptique : tout se passe comme si l'on se contentait d'avoir répondu enfin nettement par la négative à MM. Schwarzenbach et Oehen et à leurs amis. Alors que, de toute évidence, ce « non » clair et net ne peut être qu'une première étape. Il s'agit maintenant d'aménager notre voisinage avec nos hôtes, deuxième étape cruciale qui seule nous mènera à une solution réelle des problèmes posés par la présence de milliers de travailleurs étrangers sur notre sol.

Or, si l'on lit attentivement le fameux projet de « loi fédérale sur les étrangers » auquel faisait allusion M. Furgler, que constate-t-on dès l'abord ? Une tendance très nette à se cantonner dans les catégories de réflexion imposées par l'Action nationale !

L'article premier du projet (lettre b) est sans ambiguïté à cet égard. Voyez sa teneur : « Réaliser un rapport équilibré entre l'effectif de la popu-